

## Book Reviews

leur composition, reconnaissent leur utilité, mais soulignent que les comités n'empêchent en aucun cas le praticien à une responsabilité individuelle toute particulière.

La situation française, présentée par Dominique Thouvenin, traduit bien les objectifs multiformes qui sont demandés à ces lieux pluridisciplinaires. Les Comités locaux, au sein des hôpitaux, chargés des protocoles de recherche et le Comité consultatif national d'éthique, instance hybride reflètent le renouvellement plus large de la question de la décision, et donc du politique dans nos sociétés complexes, face à de nouveaux enjeux aussi fondamentaux pour le devenir de l'homme.

François D. Lafond  
Institut universitaire européen

Hélène Gaudemet-Tallon, *Les Conventions de Bruxelles et de Lugano – Compétence internationale, reconnaissance et exécution des jugements en Europe*, Paris, L.G.D.J. (1993) 443 pages.

On ne pouvait qu'attendre avec impatience que le Professeur H. Gaudemet-Tallon, annotateur consciencieux de la jurisprudence relative à la Convention de Bruxelles dans la *Revue critique de droit international privé*, se décide à publier un ouvrage de référence sur cette Convention. Voilà chose faite, et l'attente est loin d'être déçue. Contenu dans un nombre de pages qui en assure la maniabilité, l'ouvrage n'est évidemment pas sans rappeler ce classique que constitue le commentaire réalisé par P. Gothot et D. Holleaux en 1985. Aussi les lecteurs qui avaient pu apprécier les qualités de ce premier ouvrage ne regretteront-ils pas la consultation de celui-ci, même si, de l'aveu même de l'auteur, il se confine aux références françaises de jurisprudence nationale et de doctrine. Mais l'essentiel ne réside-t-il pas dans cette jurisprudence de la Cour de justice dont l'ouvrage rend pleinement compte?

Le commentaire, par sa finesse et l'étendue des questions soulevées, par la rectitude du raisonnement, tire pleinement profit de l'expérience amassée par l'auteur au fil des années d'application de la Convention. Le lecteur, qu'il soit praticien ou chercheur, lui saura gré d'avoir entrepris cette tâche de divulgation avec un tel souci d'efficacité. Il tirera pleinement profit de ce manuel, rédigé avec une totale maîtrise, non seulement du sujet mais aussi de la langue, précise et claire.

La structure du travail est classique, ce qui en facilite l'utilisation. L'instance directe est distinguée de la phase de l'efficacité de la décision, tandis qu'un titre spécial est consacré à la Convention de Lugano. Il est heureux qu'un premier titre porte exclusivement sur la problématique du champ d'application de la Convention. Sans doute pourrait-on souhaiter, en vue d'une édition prochaine, que le chapitre préliminaire consacré à l'historique et aux clauses générales, couvre également d'autres questions de portée générale, telle la méthode d'interprétation de la Convention, seulement esquissée, ou l'analyse de la structure et du système de celle-ci, au rôle déterminant dans le processus d'interprétation.

Le volume est complété des index d'usage, notamment d'une liste des arrêts de la Cour de justice sous forme de tableau, mais également du texte de la Convention de Bruxelles. Sans doute l'auteur a-t-il été tenté de publier les rapports explicatifs, source constante d'inspiration de la Cour de justice, n'eussent été les contraintes de plus en plus pressantes des éditeurs sur les volumes d'impression... On souhaite en tout cas à l'auteur et au public la possibilité de mises à jour régulières.

Marc Fallon  
Université catholique de Louvain